

COMMUNE DE BAZOCHES SUR GUYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : CIMETIÈRE COMMUNAL – Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

Date de convocation : 6 décembre 2019
Membres en exercice : 13 (suite décès de monsieur Louvet 10/07/2018 et à la démission de monsieur BEHERAY au 01/10/2019)
Membres présents : 7
Membres votants : 13

L'an Deux Mil dix neuf, le treize décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique NICCO, Maire.

Présents : Mesdames ALLELY, BASQUIN, DEKKICHE, POELAERT
Messieurs, HOANG, LE BEGUEC,

Absents représentés : Mesdames JEAN MARIE, MOLIN, Messieurs DUCROCQ, PERROT, PRIEUR, SANDELIS

Pouvoirs : J. DUCROCQ à V. DEKKICHE
S. JEAN-MARIE à D. ALLELY
S. MOLIN à D. POELAERT
A. PERROT à L. HOANG
M. PRIEUR à C. LE BEGUEC
P. SANDELIS à R. BASQUIN

Secrétaire de séance : D. POELAERT

« = »= »= »= »= »= »= »= »= »= »= »

Le 18 novembre 2011, le conseil municipal a fixé les tarifs des concessions en sépulture et le columbarium du cimetière communal comme suit :

Concession en sépulture 3 places maximum	15 ans	30 ans	50 ans
	350 euros	800 euros	1 600 euros
Concession en sépulture 2 x 3 places maximum	15 ans	30 ans	50 ans
	1 000 euros	2 000 euros	3 800 euros
Case du Columbarium 4 urnes maximum	15 ans	30 ans	Non proposée
	700 euros	1 300 euros	Non proposée

Un nouveau columbarium a été mis en place.
De plus, il convient d'actualiser les tarifs

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants et les articles R. 2213-2 et suivants,

Vu le code civil, notamment les articles 78 et suivants,

Vu la nécessité d'organiser et de gérer le cimetière communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la durée et les tarifs (taxes non comprises) des concessions en sépulture et dans le columbarium du cimetière communal comme suit :

Concession en sépulture 3 places maximum	15 ans	30 ans	50 ans
	500 euros	1 000 euros	1 600 euros
Concession en sépulture 2 x 3 places maximum	15 ans	30 ans	50 ans
	1 500 euros	2 000 euros	3 800 euros
Case du Columbarium 4 urnes maximum	15 ans	30 ans	Non proposée
	1 000 euros	1 500 euros	Non proposée

DIT que le prix d'une case du columbarium inclus la fourniture par la mairie d'une plaque standard en granit « rose clarté » destinée à la gravure des noms, prénoms, dates de naissance et de décès du (ou des) défunt(s) ; la gravure restant à la charge du concessionnaire.

Le Maire

Dominique NICCO

